



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 5 septembre 2017

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2833 en date du 25 août 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 28 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 5 septembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-2833

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Catherine Harel Bourdon)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 août 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 58.12 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



Commission
scolaire
de Montréal

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018

A 34-2833

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
25-août	Catherine Harel Bourdon	16)b)i	18)a	repas - recontre de travail <i>particulier</i>	58,12 \$
					58,12 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1